

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-02-25_1750
Modification du tableau des effectifs de
l'Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 19 février 2020.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	Mme Despres	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Présent		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Absent		-
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Absent		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Présent		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Présent ⁽²⁾	M. Perillat-Bottonet ⁽⁴⁾	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	Mme Baud	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Présent		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Présent		P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Absent		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Présent		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Présent		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Présent ⁽³⁾	Mme Tordjman ⁽¹⁾	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	Repr.	M. Deluchat	P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Présent		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Absent		-
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Présent		P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	Mme Lefebvre	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Présent		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Absent		-
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Présent		A
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Grillon	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Mehlhorn	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Présent		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Repr.	M. Vilain	P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Présent		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Présent		P

Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	A
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Absent		-
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Achtergaele	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Absent		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	Présent	M Boyer ⁽⁴⁾	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	Présent		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Béranger	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Repr.	Mme Gilger Trigon	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Repr.	M. Leprêtre	P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Présent		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Présent		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Absent		-
Morangis	M.	NOURY	Pascal	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Absent		-
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Breuiller	P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Présent		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	Mme Montoir	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Présent		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Présent		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	Repr.	Mme Merrina	P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Présent		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Présent ⁽¹⁾	M. Daudet ⁽³⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Présent		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Absent		-
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Diguët	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	Absent		-

(1) jusqu'à la délibération n° 1752

(2) jusqu'à la délibération n° 1753

(3) à partir de la délibération n° 1753

(4) à partir de la délibération n° 1754

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1746 à 1753	51	19	22	73
1754 à 1817	49	19	24	73

Exposé des motifs

1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés :

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Contrat Emploi Avenir	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Création
Psychologue classe normale	TC	1	Suppression
Psychologue hors classe	TC	1	Création
Adjoint technique principal de 2e classe	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Création
Agent de maîtrise principal	TC	2	Suppression
Adjoint technique	TC	2	Création
Agent de maîtrise	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Création
Adjoint technique principal de 2e classe	TC	1	Suppression
Technicien	TC	1	Création
Adjoint technique	TC	3	Suppression
Technicien	TC	3	Création
Adjoint administratif principal de 2e classe	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Création

2- Autorisation de recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

2-1 Chargé.e des publics - Maison de la Photographie Robert Doisneau

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Placé.e sous la responsabilité du directeur de l'équipement, le/la chargée des publics aura pour principales missions :

- Médiation culturelle :
 - définition de parcours de visites des expositions temporaires et itinérantes avec le/la commissaire d'exposition et ou l'artiste
 - sensibilisation des différents publics (individuels, groupes, scolaires, adultes, etc.) au patrimoine et la création photographique par la mise en œuvre d'ateliers, de dossiers pédagogiques, de visites guidées et par la diffusion de documents d'information
 - développement d'outils de médiation et de documentation (ex. fiches pédagogiques, dossiers enseignants et dossiers pédagogiques)

- Prospection et gestion d'une base de données, développement des outils de fidélisation des publics afin d'élargir les publics individuels et institutionnels ou autres (ex. comités d'entreprises)
- Projets spécifiques et partenariats :
 - conception et coordination de projets spécifiques soutenus et financés par l'Education Nationale à destination des établissements du secondaire ou projets réalisés en collaboration avec les universités, centres de formations et écoles vouées à l'image et à la médiation
 - encadrement de stagiaires en formation de médiation
 - accueil et organisation de séances de formations pour les enseignants
 - réalisation de partenariats avec des structures associatives, médicales, etc. afin de construire sur plusieurs années un projet spécifique. Coordination de ce projet avec les équipes (ex. les psychologues des hôpitaux)
 - développement de partenariats avec d'autres équipements et institutions culturelles (ex. les « parcours croisés ») afin de mutualiser les offres à l'attention des publics
- Photographie à l'école :
 - définition du projet pédagogique annuel avec les photographes intervenants
 - coordination et suivi de l'opération avec les photographes intervenants, les établissements scolaires et les instances représentatives de l'éducation nationale (ex. conseillère pédagogique)
 - préparation des appels à candidatures des classes, des intervenants, mis en place des plannings de séances avec les enseignants
 - interventions dans les classes pour l'initiation au vocabulaire photographique et à l'analyse d'images
 - promotion du projet auprès de différents partenaires.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-2 Chef.fe de projet Renouveau Urbain sur le quartier des Lozaitz à Villejuif

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Sous l'autorité du Chef de Projet Ensemblier Villejuif/L'Hay-Les-Roses, le/la chef.fe de projet Renouveau Urbain sur le quartier des Lozaitz à Villejuif aura pour principales missions :

- Animer et coordonner l'ensemble des parties prenantes du PRU du quartier : bailleurs, partenaires, prestataires, services internes à l'EPT, référents PRU de Villejuif, institutionnels...
- Coordonner et assurer la réalisation des études urbaines de définition du projet sur le secteur Lozaitz
- Participer à l'ensemble des actions de communication à destination des habitants,
- Participer au processus de commande publique et de contractualisation en lien avec les services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : écriture des cahiers des charges, pilotage des consultations, analyse des offres,
- Assurer le suivi budgétaire du projet.
- Assurer des missions transversales : investiguer et répondre à des appels à projets ; devenir chef de file de thématiques transversales (relogement, habitat, développement économique et commerciale, GUP, développement durable, ...).

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-3 Coordinateur(trice) de pôle

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Sous l'autorité du directeur du pôle Patrimoine bâti, le/la coordinateur(trice) de pôle aura pour principales missions :

- Suppléance du directeur de pôle en son absence
- Mise en œuvre les orientations stratégiques en matière de sécurité :
 - Garantir la sécurité des occupants et des usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques sanitaires,) liés aux ERP et ou aux locaux relevant du code du travail
 - Établir un diagnostic de l'état des installations en termes de sécurité des ERP (diagnostics réglementaires et leurs échéances) et faire les préconisations nécessaires
 - Mettre en place des procédures, un plan d'action et les tableaux de bords nécessaires afin de garantir la sécurité et la sûreté des personnes et du public au-delà des CCS en lien avec le coordinateur de secteur et les directeurs d'équipements
 - Assurer la gestion des commissions de sécurité en lien avec le coordinateur de secteur et les techniciens
 - Assurer la communication et le reporting nécessaires auprès des utilisateurs, des élus et de la direction et de la DGA
 - Assurer une veille sur la réglementation des ERP et du code du travail
- Mise en œuvre des marchés :
 - Préparer avec le coordinateur de secteur et les services (Juridiques et Financiers) les pièces techniques des marchés divers
 - Assurer la gestion administrative des marchés d'exploitation, des marchés de travaux, des contrats de tous type, de marchés à bons de commandes, des conventions (fin de marché, renouvellement, contentieux, ...)
 - Coordonner le suivi et le bon respect des clauses des marchés par tous les acteurs (agents EPT et Titulaire des marchés) en lien avec le responsable de secteur
 - Organiser, en lien avec le responsable de secteur et les techniciens, les réunions de suivi avec les titulaires de marchés.
- Préparation et suivi du budget :
 - Elaborer le budget avec le coordinateur de secteur
 - Proposer des priorités en matière de travaux, lors de l'élaboration du budget, au directeur de pôle
 - Suivre le budget en lien avec le coordinateur de secteur
- Mise en œuvre du déploiement du logiciel GMAO en binôme avec le technicien référent

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-4 Coordinateur(trice) de secteur du pôle Patrimoine bâti

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Sous l'autorité du directeur du pôle Patrimoine bâti, le/la coordinateur(trice) de secteur aura pour principales missions :

- Encadrement de l'équipe des techniciens :
 - Organiser l'activité de l'équipe
 - Animer, motiver et impulser une dynamique d'équipe
 - Maintenir et développer les compétences des agents
- Coordination de l'équipe de régie en lien avec le responsable de la régie

- Montage, planification, coordination des opérations de maintenance, de gestion de l'entretien, de réhabilitation des bâtiments :
 - Etablir des diagnostics de l'état des installations
 - Mettre en place des outils de gestion
 - Mener et suivre des études de faisabilité et de programmation
 - Définir et valider les missions et objectifs prioritaires
 - Définir et planifier les travaux selon les contraintes techniques et d'utilisation des bâtiments et veiller à leurs bonnes exécutions
 - Piloter les opérations et le suivi des interventions
- Préparation et suivi du budget :
 - Coordonner les budgets par bâtiments avec les techniciens et le responsable de la régie
 - Etablir et chiffrer un programme d'opérations avec les techniciens
 - Elaborer le budget de son secteur avec le coordinateur de pôle
 - Proposer un budget de son secteur au directeur de pôle
 - Mettre en place des outils de suivi et suivre le budget de son secteur
- Mise en œuvre et suivi de la bonne exécution des marchés de son secteur ;
- Mise en œuvre des préconisations du coordinateur de pôle en matière de sécurité ;
- Polyvalence dans les missions en tant que cadre de la direction du patrimoine bâti ;
- Assurer la communication et le reporting nécessaires auprès des utilisateurs, des élus et de la direction et de la DGA

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

3- Ouverture de postes

En application de la délibération n°2019-12-21_1630 portant Rapport d'orientations budgétaires 2020, les grades suivants sont à ouvrir :

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Adjoint administratif	TC	2	Ouverture
Technicien	TC	2	Ouverture
Adjoint technique	TC	3	Ouverture
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	TC	2	Ouverture

4- Promotions internes

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des nominations par promotions internes après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Attaché	TC	3	Création

Les postes d'origine (rédacteur principal de 2^e classe) seront supprimés à l'issue de la période de détachement pour stage dès titularisation des agents.

DELIBERATION

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 53 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;
- Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;
- Vu** l'avis de la commission permanente ;
- Vu** le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;
- Vu** le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;
- Entendu le rapport de Monsieur le président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise pour le poste de chargé.e des publics - Maison de la Photographie Robert Doisneau, pour le poste de chef.fe de projet Renouvellement Urbain sur le quartier des Lozaites à Villejuif, pour le poste de coordinateur(trice) du pôle Patrimoine bâti, pour le poste de coordinateur(trice) de secteur du pôle Patrimoine bâti, le recrutement d'agents contractuels dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :
 - Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
 - Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
 - Détention des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise)
 - Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.
3. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 1^{er} mars 2020.
4. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.
5. Charger le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote : Pour 71 – Abstentions 2

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 06 mars 2020



A Vitry-sur Seine, le 3 mars 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du 25 février 2020

Tableau des effectifs

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Postes pourvus
EMPLOI DE CABINET		2	2	0	2
Collaborateur de cabinet	A	2	2	0	2
EMPLOI FONCTIONNEL		8	8	0	8
Directeur général des services	A	1	1	0	1
Directeur général adjoint	A	7	7	0	7
FILIERE ADMINISTRATIVE		486	490	8	407
Administrateur général	A	1	1	0	1
Administrateur hors classe	A	2	2	0	2
Administrateur	A	4	4	0	1
Directeur territorial	A	5	5	0	4
Attaché hors classe	A	6	6	0	5
Attaché principal	A	25	25	0	22
Attaché	A	130	133	0	112
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	16	16	0	13
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	27	27	0	24
Rédacteur	B	51	51	0	38
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	53	53	0	51
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	67	66	0	55
Adjoint administratif	C	99	101	8	79
FILIERE TECHNIQUE		534	541	6	462
Ingénieur en chef hors classe	A	2	2	0	1
Ingénieur en chef	A	5	5	0	3
Ingénieur hors classe	A	1	1	0	0
Ingénieur principal	A	33	33	0	31
Ingénieur	A	32	32	0	21
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	11	11	0	7
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	22	22	0	15
Technicien	B	34	40	0	22
Agent de maîtrise principal	C	42	40	0	39
Agent de maîtrise	C	30	29	0	22
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	46	46	0	45
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	84	82	0	79
Adjoint technique	C	192	198	6	177
FILIERE ANIMATION		21	21	0	15
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	2
Animateur	B	3	3	0	2
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	2
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0	5
Adjoint animation	C	9	9	0	4

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

FILIERE SPORTIVE		98	98	6	92
Conseiller des APS	A	2	2	0	1
Éducateur des APS principal 1ère classe	B	13	13	0	12
Éducateur des APS principal 2ème classe	B	18	18	0	16
Éducateur des APS	B	61	61	3	59
Opérateur des APS Principal	C	1	1	0	1
Opérateur des APS qualifié	C	3	3	3	3
FILIERE CULTURELLE <i>(secteur patrimoine/bibliothèque)</i>		115	117	0	104
Conservateur	A	2	2	0	2
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	0	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	3	3	0	1
Bibliothécaire principal	A	1	1	0	0
Bibliothécaire	A	6	6	0	4
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	8	8	0	7
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	28	30	0	25
Assistant de conservation	B	13	13	0	12
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	15	15	0	15
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	14	14	0	14
Adjoint du patrimoine	C	24	24	0	23
FILIERE CULTURELLE <i>(secteur enseignement artistique)</i>		450	450	300	399
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	3	3	0	3
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	35	35	6	33
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	89	89	47	82
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	102	102	59	100
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	169	169	138	132
Assistant d'enseignement artistique	B	52	52	50	49
FILIERE POLICE		3	3	0	0
Brigadier chef principal	C	2	2	0	0
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	0	0
FILIERE MEDICO SOCIALE		9	9	1	7
Psychologue hors classe	A	0	1	0	0
Psychologue classe normale	A	2	1	0	1
Conseiller socio-éducatif	A	1	1	0	1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2	2	0	2
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	2	2	0	1
Assistant socio-éducatif de 2nde classe	A	1	1	0	1
Agent social principal de 2e classe	C	1	1	0	1
AUTRES		4	3	0	2
contrat emploi avenir	C	1	0	0	0
Emploi spécifique		3	3	0	2
TOTAL		1730	1742		1498